



25 JAN. 2010

**AUTOROUTE
ATLANTIQUE - RHIN - RHÔNE**

Dossier suivi par : Jean-Charles MILCENT
Tel : 02 38 77 77 89
E-mail : jean-charles.milcent@loiret.cci.fr

Monsieur Alain OHREL
Président de la CPDL Devenir de la RN 154
Hôtel IBIS
Place Drouaise
28029 CHARTRES CEDEX

OBJET : Participation au Débat Public

Orléans, le

22 JAN. 2010

Monsieur le Président,

Notre Association a pour objet de fédérer les volontés locales pour obtenir, dans les meilleurs délais, l'aménagement d'axes autoroutiers reliant la façade atlantique au nord-est, à l'est et au sud-est de la France, ainsi qu'aux principaux réseaux européens de l'axe lotharingien (l'Allemagne, la Suisse, l'Italie, etc...). C'est la raison pour laquelle je me permets de participer par la présente au Débat Public que vous dirigez sur le devenir de la RN 154.

Depuis plusieurs années, notre Association déplore l'extrême lenteur à laquelle la mise à 2x2 voies de la RN 154 s'opère. Nous nous réjouissons donc de la tenue d'un Débat Public qui est de bon augure pour la bonne fin du projet.

Pour notre Association, la RN 154 est un maillon essentiel de la grande liaison ouest-est passant par le Mans (A 11) et Orléans (A 19). Au-delà de sa capacité à permettre l'acheminement vers l'est du fret en provenance du Port de Nantes-St Nazaire et de la Bretagne, la RN 154 offre une alternative plus courte et donc moins productrice de CO2 que le passage par Tours à tout le trafic en provenance de la région nantaise et à destination de l'est. Cette alternative présente également un intérêt patent dans une logique d'exploitation de réseau pour faire face à une interruption de service sur un des itinéraires.

Dans cet esprit, il nous semble que la RN 154 devrait être mise à 2x2 voies jusqu'à Artenay, et non jusqu'à Allaines, pour être au plus proche du nœud autoroutier A 10/A 19 et de la future plate-forme intermodale d'Artenay-Poupry située sur l'autoroute ferroviaire Atlantique Eco-fret qui reliera dès 2011 le sud de l'Île-de-France à l'Espagne pour ensuite se prolonger au nord jusqu'à Lille.

NOUVELLE ADRESSE :

Chambre de Commerce et d'Industrie du Loiret : 23 Place du Martroi – 45044 ORLEANS CEDEX 1

**ASSOCIATION DE L'AUTOROUTE
ATLANTIQUE - RHIN - RHÔNE**



**AUTOROUTE
ATLANTIQUE - RHIN - RHÔNE**

Je me permettrai également d'insister, cela me semble fondamental eu égard aux menaces qui pèsent sur notre planète, sur le caractère « grenello-compatible » de la future RN 154 à 2x2 voies.

La loi 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement apporte, au travers de son article 10, un éclairage particulièrement intéressant sur la pertinence de la mise à 2x2 voies de la RN 154.

L'article 10 stipule que : « *Dans une logique de développement des transports multimodale et intégrée, l'Etat veillera à ce que l'augmentation des capacités routières soit limitée au traitement des points de congestion, des problèmes de sécurité ou des besoins d'intérêt local en limitant les impacts sur l'environnement* ».

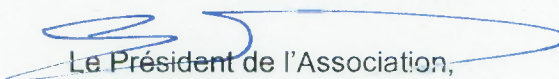
Au regard de cet article, le projet d'aménagement de la RN 154 :

- traite plusieurs points de congestion notamment au niveau des agglomérations de Chartres, Dreux et Saint-Rémy-sur-Avre,
- traite les problèmes de sécurité par un aménagement à 2x2 voies d'un itinéraire très fortement accidentogène,
- et traite les besoins d'intérêt local en participant au désenclavement économique de l'Eure-et-Loir,
- tout en limitant les impacts sur l'environnement (l'A 19 est un bon exemple d'un projet autoroutier limitant très fortement ses impacts sur l'environnement).

Au vu de tout ce qui précède, il me semble qu'il y a urgence à réaliser l'aménagement de la RN 154 à caractéristiques autoroutières. Nous considérons à cet égard que 2018 est une date butoir à ne pas dépasser, en conséquence de quoi notre Association estime que la mise en concession autoroutière est le meilleur moyen d'atteindre cet objectif.

Vous remerciant de bien vouloir verser la présente au débat en cours,

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Très cordialement

Le Président de l'Association,
Eric DOLIGE
Sénateur du Loiret

NOUVELLE ADRESSE :
Chambre de Commerce et d'Industrie du Loiret : 23 Place du Martroi – 45044 ORLEANS CEDEX 1

**ASSOCIATION DE L'AUTOROUTE
ATLANTIQUE - RHIN - RHÔNE**